

65520 - Fonds d'attractivité

**Contrats Départementaux - Fonds de Développement et
d'Attractivité - Projet de restructuration de la ferme-
auberge de la Perheux à Wildersbach**

CP/2020/404

Service chef de file :

A3 - Délégation à l'action territoriale

A340 - Délégation territoriale sud

Résumé :

Le Département du Bas-Rhin a décidé, par délibération du Conseil Départemental n°CD/2016/157 du 8 décembre 2016 et n°CD/2017/004 du 20 mars 2017, de développer un partenariat renforcé avec les acteurs locaux en mettant en œuvre les contrats départementaux de développement territorial et humain. Ces contrats constituent le volet stratégique de partenariat engagé par le Département avec les acteurs locaux sur la période 2018-2021. Ils ont pour vocation de traduire une ambition collective à l'échelle de chaque territoire d'action du Département et de définir les enjeux prioritaires d'aménagement et de développement, co-construits avec les acteurs du territoire. Dans ce cadre, le Conseil Départemental a approuvé les termes du contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Sud, le 11 décembre 2017 (délibération n°CD/2017/077).

Le projet de restructuration de la ferme-auberge de la Perheux, co-construit avec le Département et la Communauté de Commune de la Vallée de la Bruche, s'inscrit dans les enjeux prioritaires : « Développer nos sites de tourisme et de loisirs notamment par une meilleure mobilité » et « Conforter les filières courtes et d'excellence ».

Dans ce cadre, il est proposé à la Commission permanente de décider d'attribuer une subvention d'un montant total de 146.666 € et d'approuver les termes du projet de convention partenariale et de convention financière à conclure en vue de la réalisation de ces travaux.

1. CONTEXTE

La Commune de Wildersbach, à l'image de la majorité des autres villages de la Haute-Vallée de la Bruche, a derrière elle un double passé économique : agricole et industriel, tous deux intimement liés. Il permit pendant de nombreuses années une utilisation des moindres parcelles, ce qui a induit un paysage de montagne très équilibré et très ouvert. Le déclin de l'industrie textile dans les années 1950 à 1970 mit fin à la double activité traditionnelle du village et eut ainsi une répercussion des plus néfastes sur le paysage de la Commune : abandon progressif des prés en terrasses, des prés de fond de vallée et des pâtures sommitales, reboisement en résineux de certaines zones, dégradation du cadre de vie, baisse des potentialités économiques et touristiques du village,

Dans le cadre de la politique paysagère intercommunale de la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche (historiquement le Sivom puis le District), la Commune de Wildersbach a décidé en 1992 de mettre en œuvre un projet paysager communal et de créer une ferme publique à la Perheux.

La Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche est devenue propriétaire à part entière du corps de ferme sur le site du Col de la Perheux à Wildersbach en Mars 2020. L'intercommunalité a souhaité engager un travail de réflexion afin de procéder à la restructuration et rénovation de l'habitation et de la partie exploitation de la ferme-auberge de la Perheux.

Le projet a pour ambition, à travers la restructuration de la ferme-auberge de la Perheux, de maintenir une exploitation agricole de montagne qui contribue également à la préservation et la qualité des paysages du territoire. Ce projet renforce également l'attractivité touristique du territoire en offrant une offre de restauration et d'hébergement de qualité en secteur de massif. Enfin, ce projet contribue au développement des circuits-courts et à la valorisation des productions agricoles de montagne.

2. Enjeux et propositions d'engagements réciproques

Le projet répond aux enjeux prioritaires du contrat départemental de développement territorial et humain du territoire Sud « Développer nos sites de tourisme et de loisirs notamment par une meilleure mobilité » et « Conforter les filières courtes et d'excellence ».

La Communauté de Communes, l'Office de Tourisme Intercommunal (OTI) et le Département du Bas-Rhin ont convenu des actions qui seraient menées concernant les engagements réciproques suivants, et dont le détail figure en annexe jointe au présent rapport :

- réaliser les travaux nécessaires au bon fonctionnement de l'activité de la ferme-auberge ;
- accompagner la Commune de Wildersbach dans sa réflexion sur le développement d'une offre d'hébergement complémentaire à celle de la ferme-auberge au sein du bâtiment dit le « Château » à Wildersbach ;
- s'assurer de manière régulière du fonctionnement de l'activité de la ferme-auberge et en faire part aux partenaires financiers du projet dans le cadre d'un Comité de Pilotage à mettre en place ;
- s'inscrire dans les actions que pourrait initier le Département dans le cadre de son futur Plan Arbres ;
- promouvoir la ferme-auberge dans la documentation touristique de l'OTI ;
- associer les exploitants de la ferme-auberge au réseau des professionnels du tourisme de la Vallée ;

3. Proposition de plan de financement et de contribution financière du Département du Bas-Rhin

Le projet d'Espace de rencontre intergénérationnel, porté par la Commune, mobilise des partenaires institutionnels (Etat, Département, Région, etc...).

Le coût de l'opération s'élèverait à 1 200 000,00 € HT.

Dépenses HT		Recettes HT	
Rénovation et extension de l'outil de travail professionnel (ferme auberge + hébergement touristique + chauffage + aménagements extérieurs)	600 000.00	Conseil Départemental (20%)	146.666.00
Rénovation de l'ancienne ferme dédiée à l'habitation pour permettre le logement des exploitants agricoles	400 000,00	DETR (25%)	300 000,00
Frais d'honoraires architecte + assurances + bureau contrôle + divers	200 000,00	Région Grand Est (15%)	180 000.00
		CdC Vallée de la Bruche	573 334,00
TOTAL HT	1 200 000,00 €	TOTAL HT	1 200 000,00 €

Le montant de la subvention du Département au titre du Fond d'attractivité s'élève à 146 666 € maximum, soit 20 % d'une dépense prévisionnelle éligible de 733 333 € HT (600 000 € HT au titre Rénovation et extension de l'outil de travail professionnel et 133 333 € HT au titre des Frais d'honoraires architecte + assurances + bureau contrôle + divers).

Il est proposé à la Commission Permanente d'attribuer une subvention d'un montant total de 146 666 € à la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche pour son projet de restructuration de la ferme-auberge de la Perheux, correspondant à une aide 20 % d'une dépense prévisionnelle éligible de 733 333 €HT.

La Commission territoriale Sud a émis à un avis favorable à ces propositions lors de sa réunion du 16 novembre 2020.

Identifiant de l'AP	Libellé de l'AP	Montant de l'AP	Montant disponible sur l'AP (non engagé)	Montant proposé
FAED 2018/1	G 2018 2021 Fonds d'Attractivité et Développement	131 000 000,00 €	41 370 089,00 €	146 666,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'approuver, dans le cadre de la démarche de partenariat renforcé au travers du contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Sud, le principe de la participation du Département du Bas-Rhin, au titre du Fonds de Développement et d'Attractivité, le projet partenarial de restructuration de la ferme-auberge de la Perheux porté par la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche ;

- décide d'approuver les termes du projet de convention de partenariat à conclure entre le Département du Bas-Rhin, la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche et l'Office de Tourisme de la Vallée de la Bruche ;

- décide d'attribuer une subvention à hauteur de 20 % d'une assiette éligible de 733.333 €HT, soit un montant maximum de 146.666 € à la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche pour le projet de restructuration de la ferme-auberge de la Perheux au titre du Fonds de Développement et d'Attractivité ;

- décide d'approuver les termes du projet de convention financière à conclure entre la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche et le Département du Bas-Rhin, destinée à permettre le versement de la subvention, joint en annexe à la présente délibération ;

- autorise le président à signer les conventions précitées.

Strasbourg, le 20/11/20
Le Président du Conseil Départemental

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'F' followed by a long, sweeping horizontal stroke that curves upwards at the end.

Frédéric BIERRY